

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-124

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231017-CC_2023_124-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le dix-sept octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 2 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 28

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Fabien BREUZIN, Anne RIBERON, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Arnaud SAVOIE
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Pascal OUTREBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BERRET

Rapporteur : Madame Françoise TRIBOLLET, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et à la Famille

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 5 septembre 2023,

L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne, qui propose des interventions de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : l'autonomie, les services de confort à domicile, la famille et la santé.

Sur le territoire de la Copamo, l'ADMR intervient dans les aides à la vie quotidienne sur l'ensemble des 11 communes pour réaliser des prestations de services à la personne (ménages, courses, aide dans les gestes du quotidien ...) et a ainsi réalisé 17 500 heures d'intervention en 2022 auprès des personnes âgées.

Sur 2022, l'association locale de l'ADMR a connu des difficultés financières liées notamment à la diminution de son activité. En effet, en raison d'un manque de personnel, l'association a été contrainte de diminuer ses heures d'intervention. Les financements du département, essentiellement basés sur des indicateurs d'activité, ont diminué de façon importante. Néanmoins, les charges fixes et de personnel permanent de la structure sont restés conséquents. L'association locale a donc présenté un budget déficitaire à hauteur de 40 500 €.

La Communauté de Communes du Pays Mornantais souhaite soutenir l'association locale de l'ADMR, afin de lui permettre de continuer à réaliser son activité d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Attribution d'une
subvention à l'ADMR
du Pays Mornantais**

_____ Oüi l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 20/10/23
Notifié ou publié
le 20/10/23
Le Président

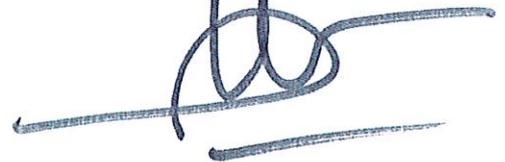
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € à l'ADMR du Pays Mornantais, pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Le Président,
Renaud PFEFFER



PUBLIE LE 20 OCTOBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

